

Entreprise : _____

Établi le : _____

Par : _____

Montants en €, TTC

Mois (à renseigner)													Total
Trésorerie en début de mois													
ENCAISSEMENTS													
Ventes encaissées (TTC)													
Autres encaissements d'exploitation													
Remboursement de crédit de TVA													
Apports (capital, compte courant)													
Emprunts débloqués													
Subventions et aides versées													
Cessions d'actifs													
Total des encaissements													
DÉCAISSEMENTS													
Fournisseurs et achats (TTC)													
Sous-traitance, charges externes (TTC)													
Loyers et charges locatives													
Salaires nets													
Cotisations sociales (mois suivant)													
Rémunération et cotisations du dirigeant													
TVA à payer (CA3 ou acomptes)													
Impôt sur les sociétés (acomptes, solde)													
CFE et autres impôts et taxes													
Échéances d'emprunts (capital + intérêts)													
Crédit-bail, location longue durée													
Investissements (TTC)													
Autres décaissements													
Total des décaissements													
Solde du mois													
Trésorerie en fin de mois													

Saisissez la trésorerie du 1er mois et les montants : totaux, soldes et reports se calculent automatiquement (Adobe Acrobat Reader recommandé). Le mois le plus faible de la dernière ligne est votre point bas.
Modèle fourni à titre informatif par AUDIT EXPERTS, 24 avenue de Messine, 75008 Paris. Il ne constitue pas une consultation. Mode d'emploi et calendrier des échéances en page 2.

Mode d'emploi et pièges à éviter

Les trois règles

1. Tout en TTC. Vos clients vous paient la TVA avec le prix ; vous la reversez ensuite. Inscrivez les montants TTC et la TVA nette à payer sur sa propre ligne.

2. À la date réelle du paiement. Une facture de mars payée à 60 jours s'inscrit en mai. Retenez le délai réellement constaté chez chaque client, pas le délai prévu au contrat.

3. Seulement ce qui est acquis. Un prêt, une subvention ou un apport ne s'inscrit qu'une fois l'accord obtenu, au mois du versement.

Comment remplir le tableau

Renseignez le nom des mois dans la première ligne, puis la trésorerie disponible au premier jour du premier mois : solde bancaire, moins les chèques émis non débités, plus les remises non créditées. Complétez ensuite chaque ligne mois par mois. Le report de la trésorerie de fin de mois sur le mois suivant est automatique.

Chaque fin de mois, remplacez le mois écoulé par les montants réels, comparez-les au prévu et ajustez vos hypothèses. Pour garder douze mois de visibilité, enregistrez une nouvelle version décalée d'un mois.

Lire le résultat

Le point bas : repérez le mois où la trésorerie de fin de mois est la plus faible. C'est sa date qui compte : à plus de trois mois, vous négociez dans de bonnes conditions.

La tendance : un creux ponctuel se finance ; un creux qui revient chaque année signale un besoin en fonds de roulement ; un solde qui se dégrade chaque mois signale un problème de rentabilité.

Le test de résistance : refaites le calcul en décalant de 30 jours votre plus gros client, puis avec un chiffre d'affaires réduit de 10 %.

Les échéances qu'on oublie

Cotisations sociales des salariés : le 5 du mois suivant (50 salariés et plus, paie versée dans le mois) ou le 15 du mois suivant (autres cas).

TVA : au réel normal, chaque mois pour le mois précédent ; au régime simplifié, deux acomptes en juillet et en décembre. Pour les ventes de biens, la TVA est en principe due à la livraison, même si le client n'a pas encore payé ; pour les services, elle l'est en principe à l'encaissement.

Impôt sur les sociétés (clôture au 31 décembre) : acomptes les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre (si l'impôt de référence dépasse 3 000 €), solde le 15 du 4e mois après la clôture.

CFE : 15 décembre, avec un acompte au 15 juin si la cotisation précédente atteignait 3 000 €.

Emprunts : inscrivez l'échéance complète, capital compris. Le capital ne figure pas dans le compte de résultat, mais il sort bien du compte bancaire.

Congés payés, 13e mois, primes : à leur mois de versement, sans lissage.

Investissements : en TTC au mois du paiement ; la TVA déductible ne revient qu'avec la déclaration suivante.

Besoin d'aide ?

Le guide complet, avec un exemple chiffré sur douze mois, trois scénarios et les leviers face à un trou de trésorerie : **audit-experts.fr/previsionnel-de-tresorerie**

AUDIT EXPERTS construit et analyse votre prévisionnel à partir de votre comptabilité, en français, en anglais et en russe. Premier échange gratuit et sans engagement.